



EXTRAIT DE PÉTITION

(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 113 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE des enfants éprouvent les symptômes suivants au contact des ondes : maux de tête, troubles de concentration, problèmes de sommeil, anxiété, dépression, symptômes cardiaques, nausées, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage d'enfants autistes ou éprouvant des difficultés d'apprentissage ne cesse de croître et que des études font le lien entre ces conditions et les ondes électromagnétiques;

CONSIDÉRANT QUE le Wi-Fi a été déployé dans plusieurs écoles du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des étudiants de tous les niveaux peuvent être contraints de renoncer à l'éducation puisque les ondes Wi-Fi les rendent malades;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas mis en place de procédures d'accommodement pour l'ensemble des établissements scolaires du Québec pour les élèves qui éprouvent des symptômes reliés aux ondes;

CONSIDÉRANT QUE le parent de chaque élève intolérant aux ondes du Wi-Fi doit prendre une entente personnelle avec l'établissement scolaire de son enfant;

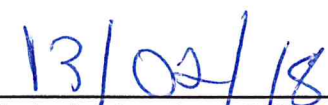
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de prévoir des mesures d'accommodements pour les étudiants qui sont sensibles aux ondes électromagnétiques afin qu'ils puissent poursuivre une scolarisation régulière.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Simon Jolin-Bayrette
Député de Borduas



Date de signature de l'extrait